



Contrat mobile sfr reglement

Par **valerie56**, le **29/01/2013** à **23:43**

Bonjour,rnrnje ne sais pas si ,j'ai poste mon message dans la bonne categorie,si ce n'est pas le cas desole.rnrnVoilà mon souci: je suis en instance de divorce ,separe depuis maintenant plus de 2 ans ,a l'epoque ou j'etais avec mon epoux ,j'ai souscrit un contrat sfr mobile a mon nom puisque lui etait interdit bancaire ,il payait mais les factures etaient a mon nom ,lors de notre separation il a resilier sa ligne et puis ensuite j'ai commencer a recevoir des lettres d'un organisme de recouvrement ,j'ai essaye de leur faire comprendre que je ne paierai rien puisque la resiliation etait faite,entre temps j'ai demenage et mon ex epoux ne m'a jamais fais suivre mon courrier et là il m'appelle pour me dire qu'un huissier est passer chez lui pour que je regle sous 48h la somme de 678 euros .rnrnrnQue dois je faire ? je n'ai absolument pas les moyens de regler cette somme ? et de plus la resiliation avait ete faite lors de notre separation, comment puis je demontrer que mon ex epoux ne m'a pas fait suivre mon courrier? car le dernier courrier en date est de fevrier 2011 rnrnDe plus le contrat etait bien a mon nom mais les prelevements etait sur le compte de mon ex epouxrnrn**merci**